



DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

**Délibération n° 088-2022**

Date de convocation : 04/04/2022

Membres en exercice : 38

Membres présents : 24

Suffrages exprimés : 36

Pour : 28

Contre : 00

Abstention : 08

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 15.04.2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à seize heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

**PRESENTS**

**Caderousse** : Christophe REYNIER-DUVAL, Béatrice REHOR

**Châteauneuf-du-Pape** : Céline KRAMER

**Courthézon** : Nicolas PAGET, Christelle JABLONSKI, Corinne MARTIN, Alexandra CAMBON, Jean-Pierre FENOUIL

**Jonquières** : Louis BISCARRAT, Thierry VERMEILLE, Georges-Andrée FLEURY, Sandrine KLYZ

**Orange** : Yann BOMPARD, Claude BOUGEOIS, Denis SABON, Marcelle ARSAC, Marie-Thérèse GALMARD, Catherine GASPA, Jean-Pierre PASERO, Céline BEYNEIX, Patrice DUPONT, Valérie ANDRÈS, Pierre MARQUESTAUT, Carole NORMANI

**Absents ayant donné pouvoir**

Claude AVRIL	pouvoir à	Céline KRAMER
Xavier MOUREAU	pouvoir à	Corinne MARTIN
Denis BRUNET	pouvoir à	Louis BISCARRAT
Claudine MAFFRE	pouvoir à	Thierry VERMEILLE
Martial QUESTA	pouvoir à	Georges-Andrée FLEURY
Xavier MARQUOT	pouvoir à	Patrice DUPONT
Marie-France LORHO	pouvoir à	Valérie ANDRES
Jonathan ARGENSON	pouvoir à	Céline BEYNEIX
Aline LANDRIN	pouvoir à	Catherine GASPA
Joëlle EIKMAYER	pouvoir à	Denis SABON
Bernard VATON	pouvoir à	Carole NORMANI
Fabienne HALOUI	pouvoir à	Louis BISCARRAT

**Absents**

Jean-Pierre BLAIRON

Fanny LAUZEN-JEUDY

Secrétaire de Séance : Céline BEYNEIX

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2022

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-084-2484 00236-20220411-DL\_088\_2022

N° 088-2022

Rapporteur : M. Nicolas PAGET

**BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-2 et L 2312-1 relatifs au vote du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 21 mars 2022 ;

Considérant que le Budget Primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice budgétaire ;

Considérant que le projet de Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Prestations de Services de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE sous l'instruction budgétaire et comptable M 4 est constitué d'un volume total de 230 127,45 €. Il s'équilibre avec reprise et affectation des résultats et se présente de la façon suivante :

**BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES CCPRO 2022**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	230 127,45 €	230 127,45 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>230 127,45 €</b>	<b>230 127,45 €</b>

A l'unanimité (8 abstentions : M. Louis BISCARRAT, M. Denis BRUNET, Mme Gorges-Andrée FLEURY, Mme Fabienne HALOUI, Mme Sandrine KLYZ, Mme Carole NORMANI, M. Martial QUESTA, M. Bernard VATON)

**DECIDE**

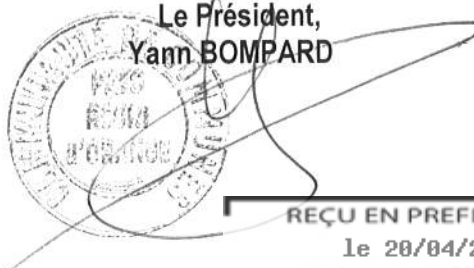
**Article 1 :** d'approuver dans tout son contenu, le Budget Primitif 2022 – Budget Annexe Prestations de Services de la CCPRO, ci-après annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **230 127,45 €**.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.  
Orange, le 15.04.2022

Le Président,  
Yann BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2022

Application agréée E-legalite.com